

CSA Alimentation du 11 octobre 2023 – PSU et délégation à marche forcée – Crises sanitaires : un grand pas demain pour mieux les gérer ?

Ce second CSA-Alimentation était présidé par Maud Faipoux, directrice générale de l'alimentation, accompagnée de Didier Josso et de Pierre Aubert, ainsi que de Nadine Richard Pejus, adjointe au chef du service des ressources humaines, qui représentait le secrétariat général.

La CFDT était représentée par Sébastien Amanieu, Frédéric Laloy et Stéphanie Clarenc.

Police sanitaire unique et délégation : une réforme à marche forcée qui inquiète les agents

« La délégation des inspections en remise directe, prévue dès 2024, arrive à grands pas.

La CFDT avait souligné son incompréhension sur le choix d'accorder au secteur privé l'équivalent de plus de 5 ETP par département pour réaliser ces contrôles ! ([Voir notre article CSA Alimentation du 13 juin 2023](#))

L'optimisme affiché par le ministère sur la capacité à mettre en œuvre cette délégation dans les délais prévus nous semble pour le moins excessif. »

1. Formation des agents et des délégataires : la DGAL fait au mieux, à la va vite, en retard

– « Avant de parler délégation, parlons des missions transférées dans le domaine végétal : force est de constater qu'il reste difficile d'apporter une formation de qualité et bien ciblée malgré l'implication forte de l'INFOMA lors de cette seconde session qui vient de commencer à Corbas ! »

La DGAL confirme être en attente des conclusions d'une saisine de l'Anses pour construire une analyse de risque sanitaire sur les denrées végétales. Le retour de l'Anses est prévu pour septembre 2024. Les agents pourront alors poursuivre leur apprentissage en formation continue.

Pour la CFDT, voilà encore un exemple qui montre que l'on a mis la charrue avant les bœufs sur cette réforme. Et elle s'interroge :

- *ce manque de connaissance n'aurait-il pas pu être davantage anticipé ?*
- *face à l'importante diversité des nouveaux domaines, n'y aurait-il pas moyen de préciser quelques priorités afin que l'INFOMA puisse mieux cibler les intervenants ?*
- *comment appréhender dans ce contexte l'audit de suivi de la commission européenne annoncé pour 2024 sur la sécurité des aliments pour la DGAL qui hérite des écarts relevés côté DGCCRF lors d'un premier audit en décembre 2021 (avec « des lacunes des inspecteurs en matières de risques microbiologiques, entravant l'efficacité et la qualité du système de contrôle ») ?*

– « Les agents recrutés par les délégataires auront-ils un niveau de formation suffisant pour réaliser des inspections conformes au référentiel dès janvier 2024 ? »

Des référents de chaque délégataire vont être formés fin

novembre 2023. Ils seront chargés de former l'ensemble des agents délégataires.

La CFDT s'interroge :

- *ces référents disposeront ils de l'expérience suffisante pour former leurs collègues ?*
- *un mois de formation sera-t-il suffisant pour que les contrôleurs des délégataires soient opérationnels, alors qu'ils ne sont pas encore tous recrutés ?*
- *ne serait-il pas opportun de réfléchir d'ores et déjà à des modalités d'échanges entre les agents de nos services et les agents des délégataires qui auront la charge des contrôles, de façon à pouvoir leur préciser, en complément de la formation qu'ils auront suivie avec leur référent, les attendus pour la réalisation de ces contrôles et définir le fonctionnement souhaité localement ?*

– « *Les agents des DD(ETS)PP seront-ils suffisamment armés pour superviser les inspections des délégataires ? »*

Pour la remise directe, la DGAL précise que 2 formations vont être proposées aux agents du MASA :

- *une pour le suivi de la délégation au fil de l'eau, avec une première session prévue en Occitanie en décembre, les autres courant 2024, en priorité pour les agents DD(ETS)PP et ouverte aux agents DRAAF, organisée par l'INFOMA*
- *une autre sur la mise en œuvre du contrôle de second niveau technique et financier des délégataires, en priorité pour les agents DRAAF/DGAL en 2024 et ouverte aux agents DD(ETS)PP en 2025, organisée par l'ENSV*

Pour la CFDT, le timing parle de lui-même : la plupart des agents ayant comme mission la supervision des délégataires aura été formé avec plusieurs mois voir plus d'un an de

retard.

Globalement en matière de formation, la DGAL fait au mieux avec les connaissances et les forces à bord... mais cela se fait à marche forcée ... et au final ce sont les inspecteurs et leurs encadrants qui sont/vont être en stress lors des inspections ou de leur supervision. La CFDT s'interroge : comment cela se passera t'il en cas d'alerte sanitaire ou de scandale alimentaire en 2024 : les agents qui n'ont pas été suffisamment formés seront-ils pointés du doigt ? Et quid des responsabilités des uns et des autres en la matière ?

Sur le volet RH en matière de formation continue, des disparités importantes ont été constatées d'un département à l'autre en matière de prise en charge des frais de déplacement des stagiaires lors de la première session de formation à l'INFOMA. La CFDT souhaite savoir si un message a été passé auprès des SGCD afin que les stagiaires à venir soient traités de manière équitable ?

Aucun élément de réponse n'a été apporté à cette question

2. Modalités pratiques de mise en œuvre de la délégation : pas de réponse concrète pour les DD(ETS)PP qui craignent ne pas pouvoir gérer les suites !

« L'instruction technique parue le 10 août 2023, n'est pas très claire sur certains aspects techniques incombant aux DD(ETS)PP »

La DGAL précise que cette instruction est en effet « à tiroirs » qui seront complétés au fil de l'eau avec la programmation, des précisions sur les conventions, etc.

La CFDT interroge la DGAL sur 2 points sensibles :

- *« Les systèmes d'information : Resytal pour la remise directe et Sigal pour les PSPC seront-ils opérationnels pour les délégataires au 01/01/2024 ? Leurs contrôleurs*

auront-ils les droits ? Auront-ils été formés ? »

Maud Faipoux rappelle que la PSU est la priorité de la DGAL en matière de SI. Elle ne peut toutefois pas garantir que tout sera prêt au 01/01/2024. Un décalage sur février n'est pas à exclure.

Pour la CFDT, il ne faudrait pas que ce mode dégradé aille au-delà de quelques semaines car cela viendrait compliquer le suivi de la délégation par les DD(ETS)PP. Elle sera vigilante.

- *La gestion des suites : que fera une DD(ETS)PP ne parvenant pas à gérer les suites ?*

Maud Faipoux répond que les suites ont été prises en compte dans l'affectation des moyens humains supplémentaires (pour mémoire, 190 ETP en tout, dont une cinquantaine de postes qui reste à pourvoir), en prenant en compte les spécificités locales. Elle précise : sur le plan macro, cela fonctionne mais il faudra en effet vérifier que cela fonctionne aussi sur le terrain. Et la clause de revoyure permettra de rectifier le tir.

Sauf que le timing de la clause de revoyure n'est pas encore défini... interviendra t'elle courant ou fin 2024 ?

La CFDT s'interroge : concrètement, que se passera t'il lorsque l'Etat sera en carence (effectifs, formation, disponibilité...) ? Par exemple en cas de survenue d'une intoxication alimentaire dans un restaurant pour lequel les suites à donner au contrôle fait par un délégataire n'ont pas pu être mises en œuvre par les agents de l'Etat dans un temps raisonnable ? Quid de la responsabilité des uns et des autres ?

Pour la CFDT, il devient urgent de rassurer les agents sur le fait qu'ils auront les moyens de faire leur travail

correctement. Elle souhaite par ailleurs que les organisations syndicales soient concertées sur la clause de revoyure.

3. Financement de la délégation : tardif mais à priori sans conséquences pour les agents

« Le financement de la délégation pourra être honoré dans les temps ? »

La DGAL précise que les crédits n'ont pas été prévus au titre du budget 2023 mais via le [PLF 2024](#). Ils ne pourront donc être versés que début 2024. Les délégataires ont été prévenus et cela ne pose pas (ne devrait pas poser ?) de problème.

Pour la CFDT, ce qui compte, c'est que les agents du MASA ne se retrouvent pas pénalisés par ces délais de paiement. Elle restera vigilante.

4. Mobilisation des agents lors jeux olympiques Paris 2024 : il y a une ligne rouge à ne pas franchir !

« Des agents du 206 souhaitent organiser dès à présent leurs congés de l'été 2024. Des restrictions en matière de congés ou des astreintes sont-elles envisagées ? La CFDT souhaite savoir à quelle échéance les agents seront fixés ? »

La DGAL répond que la coupe du monde de rugby va permettre de mieux dimensionner les besoins. Pas de nouvelles informations par rapport à celles données lors du [CSA-M du 27 septembre](#) (mobilisation du nouveau dispositif indemnitaire et facilités pour le report de congés sur le CET)

Mais d'après nos collègues de la DGCCRF, l'interdiction de congés pour les JO aurait déjà été décidée dans certaines DDPP d'Ile-de-France notamment.

Pour la CFDT, s'il est compréhensible que les services de

l'Etat soient mobilisés face à l'enjeu de cet évènement, il y a une vraie problématique de conciliation vie professionnelle / vie privée. Il serait par exemple inacceptable de demander à des parents de sacrifier leurs congés d'été avec leurs enfants. La CFDT suivra cette problématique de très près. N'hésitez pas à [nous contacter](#).

5. En conclusion : le MASA ferait mieux de relâcher un peu la pression sur l'augmentation du nombre de contrôles en 2024

« Ces deux réformes conduites conjointement, transfert de nouvelles missions et délégation, Madame la Directrice générale, sont génératrices d'interrogations et de mal-être à la fois pour les personnels encadrants et pour les inspecteurs. Les agents sont depuis septembre face à des missions pour lesquelles ils se sentent insuffisamment préparés, et dans l'expectative de ce qui va se passer en 2024 avec la délégation. Le rapport inter-inspections préconisait lui dans un premier temps d'expérimenter les délégations en remise directe... !

La CFDT renouvelle donc ici sa remarque déjà émise en juin, sur le nécessaire accompagnement des conditions de travail des agents. La participation de plus de 400 personnes au webinaire hier du 10 octobre témoigne de l'inquiétude des agents des services déconcentrés. Qu'avez-vous retenu de ce webinaire et que comptez-vous mettre en place au-delà de la FAQ qui répondra à certaines des préoccupations mais ne répondra pas à toutes les incertitudes ? »

Aucun élément de réponse n'a été apporté !

La DGAL se réjouit d'avoir pris en compte les recommandations du rapport d'audit sur la délégation des inspections au sein des Fredon : sélection d'une diversité de délégataires pour prévenir le risque de dépendance (5 organismes délégataires ont été retenus : APAVE, bureau VERITAS, GIP Inovalys, Mérieux

Nutrisciences Silliker et co traitance GIP Inovalys/GDS Centre), définition d'une convention cadre pluriannuelle avec chaque délégataire, etc.

Pour la CFDT, c'est en effet une bonne chose mais elle rappelle que la DGAL n'a pas retenu la suggestion des organisations syndicales de faire un bilan de l'ensemble des délégations existantes au sein de la DGAL (Voir notre article [CSA alim du 13/06/23](#)). Si elle avait opéré de la sorte, elle aurait retenu sans aucun doute d'autres préconisations qui auraient permis d'éviter d'autres difficultés...

Pour la DGAL, la réforme se base sur le triptyque « augmentation du nombre de contrôles, augmentation des moyens humains et augmentation des moyens financiers »... et ce dès 2024, c'est le deal avec Bercy.

Pour la CFDT, cela va flotter, on le sait, mieux vaudrait le reconnaître, manager l'incertitude en accompagnant les agents ... au lieu de s'entêter à mettre en avant une augmentation aussi importante du nombre d'inspections dès 2024. Cette réforme de grande ampleur doit s'accompagner d'une période de rodage ... il en va de la santé des agents !

**Vaccination influenza aviaire : bravo ...
mais à quel prix pour le contribuable ? ...
et pour les agents ?**

Pierre Aubert explique la stratégie vaccinale et son calendrier ([Voir le diaporama](#)). Il s'agit d'une stratégie essentiellement préventive. Grâce aux efforts déployés par la DGAL et les services déconcentrés, la vaccination des canards (espèce qui capte et dissémine le plus) a pu être lancée

depuis début octobre, avant la période la plus sensible. Si nous ne sommes pas à l'abri de foyers dans les prochains mois, on n'assistera pas au même nombre d'animaux abattus qu'en 2022. Le coût est loin d'être négligeable : 100 millions d'euros pour 12 mois, à mettre toutefois en parallèle avec la facture de 1 milliard d'euros de la crise de 2022.

Pour lutter contre la grippe aviaire, la vaccination est un levier mais la pierre angulaire est la biosécurité. La CFDT demande à la DGAL si elle dispose d'indicateurs objectifs sur la mise en œuvre de la biosécurité dans chaque secteur d'élevage et sur l'évolution globale de la situation ? Aucun élément de réponse n'a été apporté faute de temps.

La directrice de la DGAL félicite son équipe « qui n'a pas compté ses heures » pour que le vaccin soit prêt à temps.

La CFDT rejoint la directrice sur le fait que la lutte contre la grippe aviaire via un vaccin plutôt que via l'abattage donne beaucoup plus de sens au travail.

En revanche, elle ne peut en aucun cas se réjouir qu'il ait fallu pour cela recourir autant aux heures supplémentaires. Pour la CFDT, son propos est particulièrement maladroit alors que cette direction a été marquée par des burn out liés à une surcharge de travail à toutes les strates hiérarchiques en 2023. Il apparaît en contradiction avec le cap qu'elle a donné dans une note interne en date du 01/06/2023 : « la gestion du temps de travail et la conciliation entre vie privée et vie professionnelle représentent des enjeux majeurs dans la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux ». La CFDT attend de la directrice générale de l'alimentation qu'elle priorise les missions de façon à ce que ses agents puissent mener à bien leur travail dans le respect de leur vie privée.

Gestion des crises sanitaires : un petit pas supplémentaire ... en deçà de l'enjeu ... mais un vrai levier en gestation ?

La DGAL embauche un directeur de crise... et réfléchit enfin à l'idée de recruter des spécialistes de crises mobilisables sur tout le territoire national en appui aux services

« La vaccination préventive contre la grippe aviaire, en cours pour les canards, est source d'espoir. Mais le risque de nouvelle crise influenza aviaire ne peut pas être totalement exclu, la peste porcine africaine est à nos portes et l'arrivée de la maladie hémorragique épizootique en France nous rappelle que les crises sanitaires vont être de plus en plus nombreuses.

Face à ce risque, la CFDT souligne que des avancées intéressantes ont été faites : structuration partielle d'une cellule de crise à la DGAL, principe de dépeuplement préventif, revalorisation de la rémunération des contractuels, mise en place d'un nouveau dispositif indemnitaire ([voir notre article CSA M du 27/09/2023](#))

Nous nous interrogeons cependant sur la suffisance de ces dispositifs en cas de crise importante. Pour la CFDT, la réponse est non. La conscience professionnelle des agents est bien là mais elle ne suffit pas, et une professionnalisation de la gestion de crise, déjà sollicitée par notre syndicat, s'impose. Le recrutement ou la formation de spécialistes de crises disposant de qualités spécifiques et capables d'intervenir en appui aux structures sur tout le territoire national est un levier important. Des compétences existantes au sein des services pourraient être valorisées. Des mesures fortes en matière de compétences s'imposent aujourd'hui pour agir plus efficacement demain.

Le 27 septembre dernier, lors du CSA budgétaire, le ministre a

mentionné que ces spécialistes de crise étaient une hypothèse de travail et qu'il fallait de la visibilité pour les agents d'ici la fin de l'année. Qu'en est-il ? Allons-nous pouvoir en débattre aujourd'hui ? »

La directrice générale de l'alimentation précise que les 8 ETP obtenus dans le cadre du [PLF 2024](#) lui permettent d'ouvrir un poste de directeur de crise. Cette personne pourra par ailleurs s'appuyer en cas de crise sur 6 personnes en interne à la DGAL à coloration forte en matière de gestion d'épizooties. Elle a conscience que ce n'est pas suffisant mais s'inscrit dans une approche d'amélioration continue.

Pour la CFDT, c'est un pas supplémentaire vers une structuration de cellule de crise : la DGAL retient enfin l'idée défendue par la CFDT de recruter quelqu'un qui, dans ses missions, aura un travail en temps de paix (entre les crises) en plus du travail en temps de guerre. Mais cela n'a rien d'une mesure forte pour se préparer à gérer des crises de grande ampleur ! Quid de la mobilisation de spécialistes de crises mobilisables partout sur le territoire national en appui aux DD(ETS)PP et aux SRAL, de par leurs compétences techniques et psychiques spécifiques ?

La directrice générale de l'alimentation finit par répondre qu'une réflexion est en cours à ce sujet. Aucune décision n'est prise mais des discussions sont entamées sur le statut qui serait le plus adapté pour ces spécialistes de crise : référent national, personne ressource ou autre.

La CFDT se réjouit d'être enfin entendue sur cette piste qu'elle met en avant depuis plus d'un an ! Il s'agit d'une mesure indispensable pour professionnaliser la gestion de crises.

Quid de la mobilisation interministérielle en cas de crise importante ?

Pour la CFDT, pour lutter contre les crises, la solidarité interministérielle est un levier intéressant. Par exemple, pour lutter contre une crise influenza aviaire, la mobilisation d'agents des DDT(M) (cartographes, hydrogéologues...) ou de la préfecture (service juridique, personnels chorus sur le volet indemnisation...) pourrait apporter un plus. Il en est de même pour la possibilité de déclenchement du plan ORSEC en situation dégradée.

La CFDT demande si ce levier pourra être activé en cas de nouvelle crise importante ? Aucun élément de réponse n'a été apporté à cette question.

Quid des avancées en matière de biosécurité ?

Pour lutter contre la grippe aviaire, la vaccination est un levier mais la pierre angulaire est la biosécurité.

La CFDT a demandé si la DGAL disposait d'indicateurs objectifs sur la mise en œuvre de la biosécurité dans chaque secteur d'élevage et sur l'évolution globale de la situation ?

Aucun élément de réponse n'a été apporté.

Quid d'un vrai bilan ? Du rapport CGAER sur la gestion de la crise de grippe aviaire ?

Pour la CFDT, la connaissance d'un bilan précis est fondamentale pour améliorer le dispositif de gestion de crise.

Elle demande s'il y a eu un bilan, mission par mission, du volume horaire ou ETPT mis en œuvre dans la gestion de ces dernières crises (et de la post-crise) ?

Et concernant l'appel à volontariat elle demande si on peut disposer d'un bilan des exercices précédents (nombre d'agents, niveau d'expérience, catégories, origine géographique, volume

horaire, type de missions dans la gestion de crise...) ?

La directrice générale de l'alimentation renvoi vers le rapport du CGAAER... dont on ne sait toujours pas s'il sera public ou non.

Pour la CFDT ce rapport du CGAAER sur la grippe aviaire doit être public compte tenu de l'importance de ce dossier pour la communauté de travail.

Un dialogue social qui s'annonce mieux disant pour les agents du 206.

Pour dialoguer, mieux vaut savoir de quoi on va parler...

« La CFDT regrette l'absence de communication de documents en amont du CSA Alimentation, restreignant en cela la consultation des agents sur les sujets mis à l'ordre du jour. Un dialogue social de qualité se construit avec l'ensemble de la communauté de travail, dont les remarques et retours permettent de mieux appréhender les préoccupations quotidiennes, afin de les partager lors de la réunion de ces instances. »

Sous l'impulsion de la CFDT, l'ensemble des organisations syndicales a exigé une application plus stricte du règlement intérieur du CSA Alimentation qui précise que « des documents qui se rapportent à l'ordre du jour doivent être transmis dans la mesure du possible 15 jours au moins avant la date de la réunion » (article 4 du règlement intérieur)

La directrice de la DGAL a bien entendu cette demande et s'est engagée à faire mieux dès les prochaines instances.

Pour que le dialogue aboutisse à des avancées concrètes, un suivi des propositions serait bienvenu...

« La CFDT est dans un état d'esprit d'ouverture et de

dialogue, et sera toujours force de propositions concrètes et réalistes au regard du contexte global. »

A ce titre, elle a invité l'administration à mettre en place un suivi des principales propositions des organisations syndicales retenues par l'administration. C'est d'ailleurs le sens de l'article 22 du règlement intérieur du CSA Alimentation qui précise que « le président du comité adresse par écrit à ses membres le relevé de suites apportées à leurs propositions ».

La directrice de la DGAL a proposé d'élaborer un tableau de suivi avec les principales propositions que les membres du comité souhaitent suivre collectivement.

La CFDT se réjouit de ces avancées afin que le dialogue social permette d'aboutir à des décisions concrètes ayant un impact favorable sur les agents.

Les prochaines échéances prévisionnelles pour ce dialogue social sont :

- Formation spécialisée du CSA Alimentation le 30/11
- CSA alimentation courant décembre. Parmi les sujets qui seront abordés : l'attractivité au sein des abattoirs : [n'hésitez pas à nous faire remonter vos messages / questions](#)